



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

n°38-30112020

Date de la convocation : le 23 novembre 2020

Publication le 1^{er} décembre 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE LUNDI TRENTE NOVEMBRE, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI SALLE LEO LAGRANGE*, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR CHRISTOPHE BOUILLON, Maire.

*Conformément à l'article 9 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, afin de respecter les conditions des règles sanitaires en vigueur,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs BOUILLON, LE BOUETTE, AMANIEU, LEMERCIER, CATTEAU, DETALMINIL, LEMAIRE-DELACROIX, LEJEUNE, SOWYK, ALLARD, OUARRAOU, DOUALLE, BOULARD, COTTON, BALZAC, DESILLE, LAPORTERIE, HAUGUEL, FERMENT, GODEFROY, DESLANDES, MOULINET, CHAIB, BARBAY, MERON, DUMAIS, POIRREE.

Monsieur Alain LEJEUNE est arrivé en séance à 18 h 10, au point n°6.

ETAIENT ABSENT(E)S/EXCUSE(E)S :

Madame BEASSE, qui a donné pouvoir à Monsieur le Maire

Monsieur KEHR, qui a donné pouvoir à Monsieur DETALMINIL

Madame BOULENGER, qui a donné pouvoir à Monsieur AMANIEU

Madame DUPONCHEL, qui a donné pouvoir à Madame OUARRAOU

Monsieur HUGUERRE, qui a donné pouvoir à Madame CATTEAU

Monsieur DUQUESNE, qui a donné pouvoir à Monsieur LEMERCIER

Election du secrétaire de séance : Monsieur Quentin DOUALLE, est élu secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents : 27

Votants : 33

OBJET : Parc Auguste Badin – Appel projet « Plan de paysage » – Ministère de la Transition Ecologique - Convention – Signature – Autorisation 8-4

La commune de Barentin a été retenue par le Ministère de la transition Ecologique au titre de l'appel à projet « Plan de paysage » du Parc Auguste Badin.

Les études et expertises mobilisées concourront, en tant que de besoin :

- A l'élaboration du diagnostic paysager : identification, caractérisation et qualification des paysages et de leurs dynamiques ;
- Aux actions de concertation et de consultation des acteurs locaux.
- A la formulation des objectifs de qualité paysagère : orientations fixées pour le territoire en matière de protection, de gestion et d'aménagement de ses paysages ;
- A la définition du programme d'actions permettant d'atteindre ces objectifs de qualité paysagère.

Le coût total prévisionnel de l'opération est estimé à 55 000€ HT.

L'Etat apportera une contribution sous la forme d'une subvention fixée et plafonnée à 30 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Ministère de la transition écologique dont l'objet est de fixer les conditions par lesquelles l'Etat apporte son aide financière à la réalisation du plan de paysage du Parc Auguste Badin.

Ladite convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la signature. Dans le cas, d'une prolongation par avenant, ce délai est reporté dans les mêmes formes.

La convention était annexée au rapport de présentation.

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "C. Bouillon".

Christophe BOUILLON

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.